



Date de création : 11/07/2019	Auteur : EC	Documents associés :
Participants : B. MAGDALOU, S. MICHEL, F. MIRABEL, B. MULKAY, J-C. POUDOU, F. RICCI, M. DAVIN, P. LECTARD, R. MESTRE, M. REYMOND, J. ROUANET, F. SEYTE, L. HUILLET, N LOPEZ, C. ASSAF, C. ANDRE, V. NEGRET.	Représentés : E. BARANES, G. CHEIKBOSSIAN, M. SALA, R. PLANTON, M. LEVITA.	Membres de droit et invités : M. CORTADE Thomas (Vice doyen) M. MAGLIARI (Directeur Administratif) Mme COLOMBIER (Direction – Assistante de direction) Mme DUTILH Morgane (Direction – Gestionnaire)

22 présents ou représentés sur 38 membres en exercice.

La séance du conseil en formation restreinte est ouverte à 10h00.

FORMATION RESTREINTE AUX ENSEIGNANTS CHERCHEURS – 10h00

Propositions des services prévisionnels des enseignants 2019-2020

FORMATION PLENIÈRE – 10h30

- I.** Désignation d'un secrétaire de séance
- II.** Informations générales
- III.** Appel à questions diverses
- IV.** Approbation du PV du 14 juin 2019
- V.** MCC 2019-2020
- VI.** Règlements des études
- VII.** Convention Valparaiso
- VIII.** Signature des Contrats d'Objectifs et de Moyens *_ en présence du Président de l'Université*

Formation restreinte aux enseignants chercheurs

Propositions des services prévisionnels des enseignants 2019-2020

M. Mirabel indique qu'il est nécessaire de faire voter les services prévisionnels des enseignants-chercheurs, enseignants et ATER. Ces services prévisionnels vont être proposés au Président pour validation.

M. Mirabel informe du départ en retraite de M. Monino. Ce départ permet de mettre des cours à disposition comme les cours de démographie, géographie économique, recherche opérationnelle et microéconomie L2.

L'UFR va également accueillir quatre nouveaux collègues : deux professeurs (Fabien Prieur pour le CEEM et Jules Sadefo pour le MRE) et deux maîtres de conférence (Clément Bonnet pour l'ARTDEV et Antoine Pietri pour le

CEEM). Tous deux bénéficieront d'une décharge horaire de 64HETD (32HETD de formation et extension possible de 32HETD supplémentaires décidées au niveau de chaque composante).

Le service prévisionnel proposé intègre six ATER :

- EL RAFHI Bilal
- FAYAT Romain
- MARTINEZ Jimmy
- MESTRE Roman
- YAO Koffi Serge
- GIRARD Pierre

Ce dernier n'est pas sûr d'accepter le poste puisqu'il a candidaté également au CIRAD. En cas de refus, le contrat d'ATER sera proposé à Marcus KIESLICH. Ils se sont tous deux concertés pour établir la fiche de service.

M. Ricci se questionne sur le cours de « Marchés énergétiques ». Ce cours est encore vacant. M. Ricci s'interroge sur l'intérêt que peut avoir M. Bonnet à faire ce cours.

M. Mirabel informe les membres du conseil que cette année nous nous heurtons à une grande difficulté pour recruter des chargés de TD ; beaucoup de TD ne sont pas encore affectés.

De même, des cours sont encore vacants à l'heure actuelle, notamment en L1. Très peu d'enseignants-chercheurs expérimentés se positionnent sur les cours de licence suite au nombre important d'étudiants, et ce, malgré la compensation financière proposée dans le cadre du REH.

(Avis favorable à l'unanimité)

Formation plénière

I. Désignation d'un secrétaire de séance

Laetitia HUILLET et Nathalie LOPEZ se proposent comme secrétaire de séance.

II. Informations générales

- Point parcoursup par Laetitia Huillet :
A ce jour, sur les 3171 candidatures, 251 ont accepté leur vœu sur la plateforme ; 122 ont refusé la proposition et 79 sont en attente pour le « OUI-SI » (parcours aménagé).
F. Mirabel rappelle qu'à partir de la rentrée 2019, un parcours aménagé « REUSSIR » sera proposé aux L1 qui ne disposent pas de l'ensemble des pré-requis pour intégrer une licence en Economie (candidats classés en « OUI SI ». La Faculté a obtenu des moyens financiers dans le cadre de la loi ORE. Marlène GUILLON a accepté de prendre la responsabilité du parcours REUSSIR.

C. ASSAF indique qu'il serait intéressant d'avoir une évaluation de l'impact des mesures mises en place dans le cadre de Parcoursup : étude sociologique des étudiants concernés, origine du bac, taux de réussite.

F. Mirabel indique que l'observatoire de la vie étudiant devrait mener ce type d'étude sur l'Université.

- RUE 2019-2020 : Les Rencontres Université-Entreprises auront lieu cette année le 14 novembre 2019 après-midi. Ces rencontres réuniront les étudiants de l'UFR Economie, MOMA et de l'UFR Droit et Science Politique.

Il y aura deux temps forts :

- Table ronde : préparer son entretien de recrutement
- Forum entreprises : stands, simulations d'entretien de recrutement, job dating et stage dating en prenant rendez-vous sur la plateforme dédiée.

M. Mirabel sensibilise les responsables de master pour banaliser cette demi-journée afin de permettre aux étudiants qui le souhaitent d'être présents. En cas de questions, les enseignants sont invités à contacter Julien d'Alessandro et/ou Emilie Colombier, référent Insertion Professionnelle pour l'UFR Economie.

- Représentant étudiant par année d'étude

	ECO_DIR_PV 20190711_VF.docx	2/5
--	-----------------------------	-----

Cette nouveauté s'inscrit dans le cadre de la démarche qualité. M. Mirabel remercie Pauline Lectard et Thomas Cortade pour le travail qu'ils ont mené afin de définir les missions d'un représentant étudiant par année d'étude avec l'écriture d'une charte. L'objectif est de renforcer le rôle des étudiants dans la vie de la Faculté, en particulier de faire remonter auprès des équipes administratives et pédagogiques leurs difficultés, leurs attentes. Ces référents permettront peut-être de redynamiser la vie étudiante sur le campus, de développer l'engagement étudiant et d'améliorer la communication.

Thomas Cortade présente les documents qui ont été préparés lors des groupes de travail (charte du représentant étudiants ; fiche mission ; formulaire de candidature.) Ces documents sont distribués en séance.

Cette nouveauté sera présentée aux étudiants lors des réunions de pré-rentree. Les formulaires de candidature seront à rendre au plus tard le vendredi 27 septembre 2019 pour une campagne électorale ouverte du 30/09/2019 au 04/10/2019.

M. Mulkay s'interroge sur la faisabilité du calendrier.

M. Mirabel, quant à lui, précise qu'il s'agit d'une charte de l'UFR qui donne un cadre de « bonne conduite » ; elle n'a pas un statut officiel au niveau de l'UM.

- Arrivée de quatre nouveaux collègues :
Comme cela a été mentionné en informations générales, l'UFR accueillera, à compter du 1^{er} septembre, quatre nouveaux collègues.
Concernant l'affectation des bureaux, M. Mirabel rappelle le 1^{er} principe sur les six principes votés au conseil d'UFR du 14/06/2019 qui est d'affecter un bureau par enseignant-chercheur. Il est important d'accueillir ces quatre enseignants-chercheurs dans de bonnes conditions en respectant les principes votés en conseil d'UFR. M. Mirabel remercie les directeurs des unités de recherche de donner la solution qu'ils privilégient. M. Magdalou propose d'en discuter avec M. Mirabel en dehors du conseil pour lui proposer des solutions pour les deux enseignants-chercheurs qui arrivent au CEEM.
- Les orientations budgétaires de l'UM :
L'université note une baisse régulière du résultat de fonctionnement.
Le déficit est chronique depuis plusieurs années. Afin d'éviter de se retrouver sous la tutelle de la Rectrice qui pourrait imposer des mesures contraignantes, plusieurs mesures ont été annoncées au dernier conseil d'administration :
 - Campagne d'emploi : en 2019 et 2020, il n'y aura aucun recrutement de personnels de cat A : report en cascade (administratifs et enseignants). Le report en cascade de deux campagnes n'est pas exclu.
 - Prélèvement sur les ressources propres (DN et DU) pour financer une partie de la masse salariale.
 - Réduction de la dotation en heures complémentaires, compensable par ressources propres (5% en 2020, 5% en 2021 et 10% en 2022).

Ces trois mesures rapporteraient 5,6 millions d'euros.

Mme Michel comprend que des mesures doivent être prises, cependant, quelles sont, parallèlement, les mesures prises par l'UM en direction de la tutelle ?

Ces mesures vont malheureusement dégrader le service rendu à l'étudiant. Il est difficile d'améliorer l'offre de formation avec un budget réduit chaque année.

M. Mirabel informe qu'en complément, l'UFR a reçu des moyens financiers dans le cadre de Parcoursup ; cependant nous ne disposons pas des ressources humaines suffisantes pour l'accompagnement des étudiants dans des dispositifs d'aide à la réussite.

Mme Négret comprend tout à fait ces problèmes puisque les lycées subissent la même chose.

III. Appel à questions diverses

Pas de questions diverses.

	ECO_DIR_PV 20190711_VF.docx	3/5
--	-----------------------------	-----

IV. Approbation du PV du 14 juin 2019

Page 4 : coquille

« Le rapport affirme que le CEEM a été remplacé par le LAMETA » à remplacer par « Le rapport affirme que le LAMETA a été remplacé par le CEEM ».

Aucune remarque n'étant faite, le point est soumis au vote.

(Avis favorable, 22 pour)

V. MCC 2019-2020

- Mme Davin demande un changement avec une pondération en Macroéconomie L2 et Macroéconomie en M1.
 - 5/2.5 CM/CC pour les L2
 - 4/2 CM/CC pour les M1
- La préparation à la certification Voltaire a été ajoutée aux MCC (UE facultative). Mme Gilles prendra la responsabilité de cette UE qui permettra d'acquérir 5 points bonus pour les étudiants.
- Changements des noms de certains EC :
 - L1 : UE Engagement Étudiant : Pauline Lectard (et non Thomas Cortade)
 - L2 : Microeconomics : Fabien Prieur (et non Edmond Baranes)
 - Démographie économique : Fabien Prieur (et non Alain Barrère)
 - Géographie économie : Clément Bonnet (et non Thierry Blayac)
 - L3 : Recherche opérationnelle : Fabien Prieur (et non JC Poudou)
- Changement de l'intitulé en L3 : Méthode de prévision deviendrait « Analyse conjoncturelle » par François Benhmad.
- Certaines modalités de contrôle des connaissances évoluent.

Les MCC sont soumises au vote sans la colonne des enseignants responsables.

(Avis favorable, 22 pour)

VI. Règlements des études

Il est indispensable d'afficher avec les MCC le règlement des études. Pour une meilleure organisation des options sur l'année, une présentation des options sera faite le jour de la réunion de pré-rentree. Le choix des options devra être fait au plus tard le lundi qui suit la clôture des inscriptions.

(Avis favorable, 22 pour)

VII. Convention Valparaiso

Renouvellement de la convention Valparaiso (Chili). Il s'agit d'un renouvellement de l'accord de coopération interuniversitaire signé le 19/04/2011 entre l'Université Montpellier 1 et l'Université de Valparaiso.

Les parties souhaitent promouvoir la coopération entre leurs deux établissements en mettant en œuvre un programme de mobilité diplômante et de mobilité sur crédit.

Mme Davin fait remonter une erreur de frappe (4 ans au lieu de 5 ans)

(Avis favorable, 22 pour)

	ECO_DIR_PV 20190711_VF.docx	4/5
--	-----------------------------	-----

VIII. Signature des Contrats d'Objectifs et de Moyens

En présence du Président de l'Université, M. Augé, et des vice-présidents M. Fabre et M. Respaut.

M. Augé prend la parole et officialise les contrats d'objectifs et de moyens. Les COM s'inscrivent dans une vision globale de l'intégralité des recettes générées par les activités de l'UFR. Il est important de savoir de manière assez fine ce qui est fait dans chaque UFR afin de valoriser l'établissement.

Ces COM ont un enjeu :

- Règlementaire

Il s'agit de l'entrée en vigueur de l'une des dispositions du décret du 21 juillet 2014 qui prévoit la conclusion des COM avec chaque IUT. L'UM a souhaité généraliser ce dispositif à l'ensemble des UFR, école et instituts.

- Stratégique

Le déploiement des COM fait partie des axes prioritaires du contrat pluriannuel de l'établissement. Ils sont l'occasion de formaliser avec l'établissement la contribution à l'atteinte des objectifs dans le cadre du contrat quinquennal 2015-2020.

- Economique

Les COM permettent d'objectiver les moyens dont dispose chaque UFR, école et institut et ainsi d'enrichir le dialogue de gestion en orientant les moyens vers les priorités définies par les composantes.

Toutes ces données seront agrégées au niveau central et pourront être mise en avant auprès de la tutelle.

Les COM présentent 3 volets :

- Volet caractérisation

Les différents échanges ont permis de partager les données et de fiabiliser les informations disponibles sur le portail AMPHi et qui serviront de base au dialogue de gestion.

- Volet stratégie

Cette synthèse est l'occasion :

- de souligner les collaborations à l'œuvre entre les 15 UFR, école et institut,
- de mettre en évidence les façons dont les composantes s'approprient les nouvelles opportunités offertes par le numérique au service de la formation,
- de formaliser les priorités, notamment la préparation du LMD, la formation différenciée en fonction des publics ou encore l'importance accordée à la démarche qualité,
- d'évaluer la contribution de la composante à l'atteinte des objectifs fixés par l'établissement.

- Volet performance

(Lié aux objectifs spécifiques de la composante)

Enrichissement progressif d'indicateurs en vue de permettre un meilleur pilotage de l'UFR et de pouvoir, le moment venu, opérer des comparaisons de dotation sur la base d'indicateurs partagés.

M. Mirabel rappelle que le COM de l'UFR Économie a été présenté en conseil d'UFR. L'ensemble des actions déployées à l'UFR dans le cadre des axes stratégiques sont structurées autour de deux grands projets :

- L'ouverture sur l'extérieur avec l'objectif de renforcer et amplifier les liens lycées-université, les relations avec le réseau des anciens et des partenaires économiques (création d'un club des partenaires et déploiement de RESUM) et les relations internationales.

- Il remercie de manière générale les équipes administratives et enseignantes qui s'impliquent dans les différents projets structurants de l'UFR, notamment la démarche qualité pour l'obtention de la certification ISO 9001 pour le processus licence. L'objectif, à travers cette démarche, est de faire émerger des actions concrètes au bénéfice des étudiants.

Ces objectifs vont devoir être réalisés avec des moyens limités dans un contexte budgétaire très tendu.

M. Augé propose que M. Fabre vienne lors d'un prochain conseil pour présenter les orientations des pistes d'économie.

Mme Michel rebondit à ce sujet. Est-ce que l'UM a une démarche spécifique pour demander une augmentation des moyens ? M. Augé informe qu'il ne cesse de demander des moyens. Cependant ces moyens sont également contraints au niveau de l'État. Selon lui, il est nécessaire de réfléchir au train de vie de l'établissement afin d'anticiper.

M. Assaf appuie le plan mis en place par l'établissement pour préserver l'autonomie de l'Université ; il regrette néanmoins la situation tendue imposée par le ministère qui oblige les établissements d'enseignement supérieur à prendre des mesures économiques très contraignantes.

Signature des COM à 12H30.

La séance est levée à 12h35.

	ECO_DIR_PV 20190711_VF.docx	5/5
--	-----------------------------	-----